

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 11623

Numéro SIREN : 904 811 452

Nom ou dénomination : AB CONSEILS ET SOLUTIONS

Ce dépôt a été enregistré le 29/05/2023 sous le numéro de dépôt 11899

Certified true and correct

ATTESTATION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

SASU AB CONSEILS ET SOLUTIONS
190 Quai Bataille Stalingrad
92130 ISSY LES MOULINEAUX

relatifs à l'exercice du 21/10/2021 au 31/12/2022.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	103 317.63 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	114 451.93 Euros
- Résultat net comptable,	65 938.40 Euros

Fait à Versailles
Le 03/04/2023

Natalie de Saléon
Collaborateur

Arnaud de Crépy
Expert-comptable

COMPTES ANNUELS

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N		Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2022	15		Euros	%
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		10	088. 40		10	088. 40
21820000	MAT.TRANSPORT	11	870. 00		11	870. 00
21830000	MAT.BUREAU		541. 66			541. 66
28182000	AMORT.MAT.TRANSPORT	2	195. 14-		2	195. 14-
28183000	AMORT.MOB.MAT.BUREAU		128. 12-			128. 12-
Total II		10	088. 40		10	088. 40
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		11	827. 48		11	827. 48
41810000	CLIENTS - FACTURES A ÉTABLIR	11	827. 48		11	827. 48
AUTRES CREANCES		32.	20		32.	20
44566000	TVA DÉD. S/BIENS SERVICES	32.	20		32.	20
DISPONIBILITES		81	369. 55		81	369. 55
51200000	LCL	81	369. 55		81	369. 55
Total III		93	229. 23		93	229. 23
TOTAL GENERAL		103	317. 63		103	317. 63

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2022	15		Euros	%
CAPITAL		1 000. 00			1 000. 00	
10130000	CAPITAL SOCIAL	1 000. 00			1 000. 00	
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)		65 938. 40			65 938. 40	
Total I		66 938. 40			66 938. 40	
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES		29. 18			29. 18	
45500000	C/C ASSOCIÉ S. ABECASSIS	29. 18			29. 18	
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		193. 20			193. 20	
40100000	FOURNISSEURS	193. 20			193. 20	
DETTES FISCALES ET SOCIALES		36 156. 85			36 156. 85	
43100000	URSSAF	969. 00			969. 00	
43720000	SWISSLIFE	150. 00			150. 00	
43730000	MALAKOFF HUMANIS	201. 60			201. 60	
44210000	ÉTAT - PRÉLÈVEMENT A LA SOURCE	174. 00			174. 00	
44400000	ÉTAT - IMPÔTS S/BÉNÉFICES	15 968. 00			15 968. 00	
44551000	TVA A DÉCAISSER	16 344. 00			16 344. 00	
44587000	TVA S/FACTURES A ÉTABLIR	1 971. 25			1 971. 25	
44860000	ÉTAT - CHARGES A PAYER	379. 00			379. 00	
Total IV		36 379. 23			36 379. 23	
TOTAL GENERAL		103 317. 63			103 317. 63	

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 15	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
			Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	114 451.93		114 451.93	
70620000 PRESTATIONS SERVICES	114 451.93		114 451.93	
Chiffre d'affaires NET	114 451.93		114 451.93	
AUTRES PRODUITS	0.41		0.41	
75000000 AUTRES PRODUITS GESTION	0.41		0.41	
Total des Produits d'exploitation	114 452.34		114 452.34	
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	15 934.77		15 934.77	
60610000 EDF-EAU-GAZ-ENERGIE	735.53		735.53	
60630000 PETIT OUTILLAGE	679.50		679.50	
60640000 FOURNITURES BUREAU	24.92		24.92	
61600000 ASSURANCES	338.01		338.01	
61800000 SERVICES EXT. DIVERS	41.67		41.67	
62270000 FRAIS ACTES-CONTENTIEUX	119.05		119.05	
62300000 PUBLICITE	127.65		127.65	
62510000 VOYAGES-DEPLACEMENTS	7 511.30		7 511.30	
62570000 RECEPTIONS	3 621.05		3 621.05	
62600000 FRAIS POSTAUX ET TELECOM	450.85		450.85	
62700000 SERVICES BANCAIRES	397.24		397.24	
62810000 CONCOURS DIVERS	1 888.00		1 888.00	
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	543.66		543.66	
63120000 TAXE D'APPRENTISSAGE	68.00		68.00	
63330000 CONTRIB. FORMATION CONTINUE	55.00		55.00	
63514000 TAXE S/VEHICULES SOCIÉTÉS	379.00		379.00	
63700000 TAXES DIVERSES	41.66		41.66	
SALAIRES ET TRAITEMENTS	10 000.00		10 000.00	
64100000 SALAIRES	10 000.00		10 000.00	
CHARGES SOCIALES	3 741.60		3 741.60	
64510000 COTISATIONS URSSAF	2 987.00		2 987.00	
64520000 COTISATIONS PRÉVOYANCE	150.00		150.00	
64530000 COTIS. CAISSES DE RETRAITES	604.60		604.60	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	2 323.26		2 323.26	
68112000 DOT. AMORTIS IMMO CORPORELLES	2 323.26		2 323.26	
AUTRES CHARGES	2.65		2.65	
65000000 AUTRES CHARGES GESTION	2.65		2.65	
Total des Charges d'exploitation	32 545.94		32 545.94	
Résultat d'exploitation	81 906.40		81 906.40	
Résultat courant avant impôts	81 906.40		81 906.40	
IMPOTS SUR LES BENEFICES	15 968.00		15 968.00	
69500000 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	15 968.00		15 968.00	

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

[illegible]

ANNEXE

Exercice du 21/10/2021 au 31/12/2022

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

ANNEXE

Exercice du 21/10/2021 au 31/12/2022

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Dépréciation des valeurs mobilières

(PCG Art.831-2/3)

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	3 7 9
Total	3 7 9

DOSSIER FISCAL

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	21102021	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SASU AB CONSEILS ET SOLUTIONS		190 Quai Bataille Stalingrad	
SIRET	9 0 4 8 1 1 4 5 2 0 0 0 1 3	92130 ISSY LES MOULINEAUX	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	CONSEILS EN AFFAIRES ET GESTION	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	---------------------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		31 522	Déficit
Bénéfice imposable à 15%	50 764	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐	
Entreprises nouvelles, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs ☐	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐		
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐		
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)			Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W					

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI x NON Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
CDGA 3 PASSAGE PILATRE DE ROZIER 78000 VERSAILLES Tél: 0139071970		Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné (cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date: 03/04/2023	Lieu: ISSY LES MOULINEAUX
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Qualité et nom du signataire:	PRESIDENT
		Signature	ABECASSIS STEPHANE
Examen de conformité fiscale (ECF)		X	

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis
2023

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

I									
REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES									
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)							c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							d		
Montant des distributions							e		
autres que celles visées en (a),							f		
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)							g		
							h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)							i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							j		
Montant des revenus répartis (5)							Total (a à h)		
J									
REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :					
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les		
1		2	3	4	Indemnités forfaitaires.	Rembours-ements.	Indemnités forfaitaires.	Rembour-ements.	
					5	6	7	8	
K									
DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
L									
CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS									
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)								10 000	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)									
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A				0 %		15 %		19 %	
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice									
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice									
MVLT réalisée au cours de l'exercice									
MVLT restant à reporter									
M									
CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice									
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice									

Désignation de l'entreprise SASU AB CONSEILS ET SOLUTIONS

Néant ☐

Adresse de l'entreprise 190 Quai Bataille Stalingrad

92130 ISSY LES MOULINEAUX

Numéro SIRET *

9 0 4 8 1 1 4 5 2 0 0 0 1 3

Durée de l'exercice en nombre de mois *

1 5

Durée de l'exercice précédent *

0

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF IMMOBILISE

ACTIF CIRCULANT

CAPITAUX PROPRES

DETTES (4)

RENOIS

Cepid Quadra

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				3 1 1 2 2 0 2 2	0 0 0 0 0
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030	12 412	2 323
	Immobilisations financières * (1)	040	042		
	Total I (5)	044	048	12 412	2 323
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	068	070	11 827	
	Autres * (3)	072	074	32	
ACTIF CIRCULANT	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	81 370	
	Charges constatées d'avance *	092	094		
	Total II	096	098	93 229	
	Total général (I+II)	110	112	103 318	
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000	
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131			
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136		65 938	
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		66 938	
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	154			
	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		193	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	29	36 186	
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176		36 379	
	Total général (I + II + III)	180		103 318	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	12 412
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B 2023

Formulaire obligatoire (article 302 Septies

A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SASU AB CONSEILS ET SOLUTIONS

Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 2 2 1

Exercice N-1 clos le 10 0 0 0 0 2

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHARGES D'EXPLOITATION

PRODUITS ET CHARGES DIVERS

Régularisations

Déductions

Déficits

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Ventes de marchandises *		209	210		
Production vendue	biens	215	214		
	services *	217	218	114 452	
Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
Production immobilisée *			224		
Subventions d'exploitation reçues			226		
Autres produits			230	0	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	114 452	
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234		
Variation de stock (marchandises) *			236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238		
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240		
Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)			242	15 935	
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	244	544	
Rémunérations du personnel *			250	10 000	
Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	3 742	
Dotations aux amortissements *			254	2 323	
Dotations aux provisions			256		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	262	3	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation (II)			264	32 546	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	81 906	
Produits financiers (III)			280		
Produits exceptionnels (IV)			290		
Charges financières (V)			294		
Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347	300		
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348			
Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	15 968	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)			310	65 938	
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	65 938	314
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
Provisions non déductibles *			322		
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324	16 347	
Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés		247	330		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*		248			
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		249	251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997
Entreprise nouvelles (44. septies)	986	Zone franche urbaine (44. octies A)	987	Zones de restructuration de la défense (44. septies)	127
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	Jeune entreprise innovante (44. septies A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991
Divers* ZFANG (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G				Zone de développement prioritaire (44. septiesdecies)	993
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	82 285	354
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			356		
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	82 285	372

Désignation de l'entreprise : SASU AB CONSEILS ET SOLUTIONS

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice											
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial	400		402		404		406				
		Autres	410		412		414		416				
Immobilisations corporelles	Terrains		420		422		424		426				
	Constructions		430		432		434		436				
	Installations techniques matériel et outillage industriels		440		442		444		446				
	Installations générales agencements divers		450		452		454		456				
	Matériel de transport		460		462	11 870	464		466	11 870	11 870		
	Autres immobilisations corporelles		470		472	542	474		476	542	542		
	Immobilisations financières		480		482		484		486				
TOTAL			490		492	12 412	494		496	12 412	12 412		

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial				495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles				500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains			510		512		514		516	
	Constructions			520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels			530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers			540		542		544		546	
	Matériel de transport			550		552	2 195	554		556	2 195
	Autres immobilisations corporelles			560		562	128	564		566	128
	TOTAL			570		572	2 323	574		576	2 323

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1		2		3		4		5	
		6		7		8		9		10	
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme					
						19 % ⑥	15 % ou 12.8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : SASU AB CONSEILS ET SOLUTIONS

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
		Dotations		Reprises				
Fonds commercial	681		683		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Autres immobilisations incorporelles	700		705		2			
Terrains	710		715		3			
Constructions	720		725		4			
Inst. techniques matériel et outillage	730		735		5			
Inst. générales agenc. am. divers	740		745		6			
Matériel de transport	750		755		7			
Autres immobilisations corporelles	760		765		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780	
TOTAL	770		775					

II DÉFICITS REPORTABLES				Déficits imputés		983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)			982	Déficits reportables		984	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis	Déficits de l'exercice		860	
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter	Total des déficits restant à reporter (870=984+860)		870	

III DIVERS							
Primes et cotisations complémentaires facultatives						381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin						325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)						380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS						326	
N° du centre de gestion agréé						388	
Montant de la TVA collectée						374	20 919
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378	1 283
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cejaid Quadra

ANNEXE DÉCLARATION 2033-D

Désignation de l'entreprise :

31/12/2022

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

5

Désignation de l'entreprise : SASU AB CONSEILS ET SOLUTIONS				Néant ☐	
Exercice ouvert le : 21/10/2021		et clos le : 31/12/2022		Durée en nombre de mois	
				1	5
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	1
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3)	137
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022		Effectifs au sens de la CVAE *	023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				026	
Période de référence		024		160	
Date de cessation				186	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.					
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.					

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET

9 0 4 8 1 1 4 5 2 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SASU AB CONSEILS ET SOLUTIONS

ADRESSE (voie)

190 Quai Bataille Stalingrad

CODE POSTAL

92130

VILLE

ISSY LES MOULINEAUX

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique ABECASSIS Prénom(s) STEPHANE

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 230173 N° Département 92 Commune PUTEAUX Pays FR

Adresse : N° 190 Voie Quai Bataille de

Code postal 92130 Commune ISSY LES MOULINEAUX Pays France

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

AB CONSEILS ET SOLUTIONS

AB CS

Société par actions simplifiée Unipersonnelle
au capital de 1000 €uros

Siège social : 190, Quai Bataille de Stalingrad
92130 ISSY LES MOULINEAUX
R.C.S. NANTERRE 904 811 452

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 25 AVRIL 2023

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

DEUXIÈME DECISION

Affectation de résultat

L'associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à 65 938,40 €uros, de la manière suivante :

A la réserve légale (qui sera dotée à plein) : 100,00 €uros

Au report à nouveau :

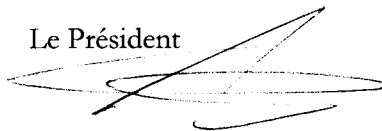
Le solde au compte report à nouveau : 65 838,40 €uros

Rappel des dividendes distribués

L'associé unique prend acte que s'agissant du premier exercice social il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

Pour copie certifiée conforme

Le Président



AB CONSEILS ET SOLUTIONS

AB CS

Société par actions simplifiée Unipersonnelle

au capital de 1000 €uros

Siège social : 190, Quai Bataille de Stalingrad

92130 ISSY LES MOULINEAUX

R.C.S. NANTERRE 904 811 452

Monsieur le Greffier

du Tribunal de commerce de NANTERRE

4, rue Pablo Neruda

92020 NANTERRE CEDEX

Issy les Moulineaux, le 25 Avril 2023

Monsieur le Greffier,

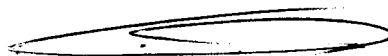
Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joints, aux fins de dépôt au Greffe, les documents suivants, à savoir :

- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) pour l'exercice clos le 31/12/2022;
- L'affectation du résultat décidée par l'associé unique.

Vous trouverez ci-joint un chèque correspondant au montant des frais.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a smaller, more intricate flourish.

P.J. : Documents + un chèque